

## Commune de DEYVILLERS

(Vosges)

<p style="text-align: center;"><b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 18 août 2017</b> <b>COMPTE RENDU</b></p>
---

Convocation du 10 août 2017

**Etaient présents** : Françoise FLEURY, Christine HAUMONTE, Robert BONTEMPS, Michel BILQUEZ, Lionel PANOT, Catherine BONTEMPS, Claude CUNIN, Francis DUBOIS, Albert KIRSVEND, Nicole MANGIN. Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : \_

**Excusés** : Bruno CHEVRIER, Véronique SOULIER (a donné pouvoir à Lionel PANOT), René CROZAT, Hubert LAROQUE, Marie-Yvonne AUBERTIN (a donné pouvoir à Francis DUBOIS), Dorothée BRYL et Edith MARTIN

**Secrétaire** : Lionel PANOT a été élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### **Ordre du jour :**

- Prestation de services assainissement : choix des options (contrôle des branchements, mise à niveau des tampons de regard, épandage des boues, traitement des boues)
- Remboursement électricité aux professionnels de santé de la maison médicale
- Demande de soutien aux JSP
- Prévision de préemption pour sécurité routière
- Admission en non-valeur (budget eau)
- Décision modificative (budget communal)
- Questions diverses

\* \* \* \* \*

### **1 Prestation de services assainissement**

Le dossier de consultation prévoyait des prestations optionnelles. SUEZ a chiffré ces options comme suit :

- contrôle des branchements non conformes : 115€ l'unité (base de 73 branchements)
- tampons de regard :
  - \* mise à niveau de tampons en terrain naturel sans changement : 230€ l'unité (base de 10 unités)
  - \* mise à niveau de tampons sur voirie sans changement : 400€ l'unité (base de 15 unités)
  - \* mise à niveau de tampons en terrain naturel avec changement : 430€ l'unité (base de 10 unités)
  - \* mise à niveau de tampons sur voirie avec changement : 600€ l'unité (base de 15 unités)
- épandage des boues : 6 670€ HT sur la base effectuée en 2016
- traitement des boues : 6 350€ HT sur la base effectuée en 2016

**Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

ACCEPTÉ les options suivantes :

contrôle des branchements, mise à niveau de tampons de regard, traitements des boues au prix proposé ci-dessus par SUEZ.

REFUSE l'option suivante : épandage des boues.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec SUEZ.

**2 Remboursement électricité aux professionnels de santé de la maison médicale**

Madame le Maire explique aux conseillers qu'EDF a fait une erreur dans la facturation de l'électricité de la maison médicale. La commune doit donc rembourser la SISA.

**Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE le remboursement de l'électricité de la maison médicale à la SISA d'un montant de 125.40€

AUTORISE Madame le Maire à mandater cette somme sur le compte 60612 du budget communal 2017.

**3 Demande de soutien aux Jeunes Sapeurs Pompiers**

Madame le Maire donne lecture de la demande de soutien des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'agglomération spinalienne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BILQUEZ n'ayant pas prit part au vote)**

PROPOSE de mettre à disposition les salles communales à titre gratuit

NE SOUHAITE PAS, vu la conjoncture économique actuelle, verser de participation financière.

**4 Prévision de préemption pour aménagement lié à la sécurité routière**

**Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la prévision de préemption sur la parcelle cadastrée AC83

SE RESERVE le droit de maintenir ou non cette préemption au moment de la vente.

**5 Admission en non-valeur (budget eau)**

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,**

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1101.36 €.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget 2017 « Eau et Assainissement ».

**6 Décision modificative (budget communal)**

**Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE les décisions modificatives suivantes sur le budget commune 2017 :

## **FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	
<i>Article (chapitre)</i>	<i>Montant</i>
66111 (66) : intérêts réglés à l'échéance	1 400.00
6615 (66) : Intérêts des comptes courants	100.00
657362 (65) : Subvention CCAS	- 1 500.00

### **Questions diverses**

#### 1/ Démission de M. CROZAT, 3<sup>e</sup> adjoint

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. CROZAT par lequel il fait part de sa démission du conseil municipal. Selon la procédure, cette démission sera transmise au Préfet.

#### 2/ Assainissement

Collectif : la prestation d'épandage des boues n'ayant pas été retenue, la commune ne va pas renouveler la convention avec la chambre d'agriculture à compter du 01/01/2018.

Non collectif : la CAE envisage un groupement de commandes pour la mise aux normes des assainissements non conformes.

#### 3/ Hangar

M. CHERRIER a transmis les avenants pour les entreprises THOCKLER, TED et GIROUX. Madame le Maire propose d'attendre la réception du chantier afin de refaire le point avec le maître d'œuvre avant de les valider. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Prévoir devis pour équiper le bâtiment en extincteurs.

#### 4/ Ateliers municipaux

Dans la perspective de vente du bâtiment, une réunion de piquetage a été organisée en présence des riverains et du géomètre le 31 juillet 2017. Un riverain signale que le bâtiment empiète sur son terrain et n'a pas été construit en limite de propriété. Madame le Maire donne lecture de ses courriers du 1<sup>er</sup> août et du 10 août par lesquels il souhaite trouver un arrangement avec la commune. Les élus vont étudier le dossier afin de trouver une solution satisfaisante.

Il convient de vérifier sur le permis de construire du bâtiment les plans établis par l'architecte et le certificat de conformité.

#### 5/ Radar pédagogique

Suite à l'installation provisoire d'un radar pédagogique à l'entrée de Deyvillers prêté par le département, Madame le Maire présente le bilan. Il en ressort que la moyenne relevée se situe entre 55 et 65 kms. On peut en conclure que le radar contribue à ralentir les véhicules. Il convient de se renseigner auprès de la Préfecture si une subvention peut être octroyée dans le cadre des amendes de police pour l'acquisition de radars pédagogiques. Le département sera associé à la mise en place.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier signé par plusieurs habitants de la rue de Lorraine qui se plaignent de la vitesse excessive des conducteurs. Une réponse leur sera faite avec les éléments ci-dessus.

#### 6/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le SDIS a ouvert une nouvelle application sur son site qui répertorie les poteaux incendie de toutes les communes. Chaque commune doit renseigner les références, l'adresse, l'état de chaque poteau d'incendie existant sur son territoire et le mettre à jour régulièrement. Ces informations sont très utiles pour les pompiers en cas d'intervention.

#### 7/ Divers

- bâtiment de la Poste (appartement + local commercial) : aucun acheteur ne s'est manifesté. Plusieurs personnes sont venues visiter l'appartement qui sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

- Bulletin municipal 2018 : le prochain bulletin sera le 50<sup>e</sup>, à cette occasion, les membres de la commission prévoient de faire une rétrospective.
- Téléphonie : un diagnostic des contrats existants va être réalisé afin d'étudier des propositions plus économiques.
- Une vidéo est présentée aux élus expliquant le principe de l'opération BIMBY mise en place par le SCOT
- Les riverains du quartier Schweitzer / Fleming ont fait part de leur mécontentement relatif à la dégradation de la voirie résultant des passages répétés du camion d'un riverain. L'entreprise et le chauffeur ont été informés de la situation par la commune. Comme le proposent les riverains, les rues concernées pourraient être interdites à la circulation des poids lourds mais cette décision ne permettrait plus au SICOVAD ni aux camions de secours ou aux livreurs de fuel par exemple de l'emprunter.

Le Maire  
Françoise FLEURY

